



Wallonie

NASSOGNE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est [A.S.B.L. L'arbre à étoiles](#) demeurant [Rue de Mormont, 8 à 6953 Masbourg](#).

Le terrain concerné est situé [Rue de Mormont, 8 à 6953 Masbourg](#) et cadastré [8° division, section A n°246D](#).

Le projet est de type : Mise en place d'une yourte pour être utilisé comme bureaux, et présente les caractéristiques suivantes :

« Conformément à l'Art. D.VIII.13. du CoDT : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La demande porte sur la mise en place d'une structure légère (yourte) dans un cadre bâti et dans un cœur de village. »

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

**Administration Commune de NASSOGNE,
Service Urbanisme,
Place Communale
6950 Nassogne :**

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h de préférence sur rendez-vous;
- Le mardi jusqu'à 19 heures sur rendez-vous ;
- Le samedi 20 mai 2023 de 9h à 12h sur rendez-vous ;

L'annonce de projet est ouverte le 15 mai et clôturée le 30 mai 2023 – 11h.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : COMMUNE DE NASSOGNE, Service Urbanisme, Place Communale, 6950 Nassogne :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

- Mme Arnould Laurence, téléphone : 084/22.07.45, mail: laurence.arnould@nassogne.be, dont le bureau se trouve Place Communale à Nassogne
- Mme Henquinet Nathalie, téléphone : 084/22.07.49, mail: nathalie.henquinet@nassogne.be, dont le bureau se trouve Place Communale à Nassogne

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 mai 2023 au 30 mai 2023 – 11h au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NASSOGNE, Place Communale à 6950 Nassogne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : laurence.arnould@nassogne.be ou nathalie.henquinet@nassogne.be

Par ordonnance,
Le Directeur Général f.f



Q. PAQUET

Le Bourgmestre



M. QUIRYNEN

Affiché le 08/05/2023

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO